

2025



# Rapport d'activité annuel



### RÉDACTION

Secrétariat du Comité d'Experts Climat

### MISE EN PAGE

polygraph.be

### ÉDITRICE RESPONSABLE

Caroline VINCKENBOSCH,  
Directrice de BRUPARTNERS



### Comité d'Experts Climat

Boulevard Bischoffsheim 26  
1000 Bruxelles

[https://www.brupartners.brussels/fr/  
comite-dexperts-climat-bruxellois](https://www.brupartners.brussels/fr/comite-dexperts-climat-bruxellois)

# Table des matières

Préface

1. Le Comité d'Experts Climat

2. Les activités du Comité en 2025

3. Le budget et la gouvernance

Conclusion



## Préface

4



## 1. Le comité d'Experts Climat

6

- 1.1. La création 7
- 1.2. La composition 8
- 1.3. Les missions 10
- 1.4. Le secrétariat 12



## 2. Les activités du Comité en 2025

13

- 2.1. Le rapport d'évaluation annuel 14
- 2.2. Les Avis 21
- 2.3. Les consultations et les collaborations 21



## 3. Le budget et la gouvernance

22

- 3.1. Le budget 23
- 3.2. La gouvernance 23



## Conclusion

25

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

# Préface



En 2025, le Comité d'Experts Climat (CEC) a poursuivi sa mission d'évaluation indépendante des politiques publiques régionales en matière de climat et de transition.

Cette année s'est déroulée dans un cadre institutionnel particulier : la Région de Bruxelles-Capitale a été gérée en affaires courantes et sans Gouvernement de plein exercice. Sans préjuger des débats politiques, cette situation a eu des effets concrets sur le rythme des interactions institutionnelles (saisines, arbitrages, calendriers) et a renforcé la nécessité d'un suivi régulier, objectif et transparent des objectifs climatiques régionaux. Lorsque les séquences institutionnelles sont contraintes, la continuité du monitoring et des indicateurs devient un repère essentiel pour mesurer l'avancement et garder une trajectoire crédible.

2025 a été une année de transition pour le Comité, à 2 titres.

D'une part, le Comité a engagé un renouvellement méthodologique dans le cadre de la rédaction du rapport d'évaluation annuel 2026. Les enseignements du rapport 2025 ont conduit à renforcer la place des indicateurs, des sources de données et de la traçabilité entre objectifs, mesures, constats et recommandations. L'objectif étant de rendre l'évaluation annuelle plus lisible, plus comparable dans le temps et plus actionnable pour le suivi du Plan Air-Climat-Energie (PACE).

## Préface

En 2025, le Comité a fonctionné avec un nombre réduit de membres, comptant uniquement 3 experts une bonne partie de l'année. Cette configuration a restreint la possibilité de constituer des groupes de travail thématiques et a nécessité une activité principalement en séance plénière. Un appel à candidatures a été lancé le 7 mai 2025, permettant la nomination de nouveaux membres (arrêté du 24 octobre 2025), ainsi que la désignation de la Vice-Présidence. L'équipe reconstituée, désormais composée de 8 experts, représente une étape déterminante pour le renforcement des capacités d'évaluation et la solidité des recommandations du Comité dès 2026.

Je remercie les membres et le Secrétariat pour leur engagement et leur rigueur. Le Comité demeure mobilisé pour apporter une évaluation fondée sur la science, utile aux Institutions, aux Administrations et au débat public.

**Leo Van Broeck**

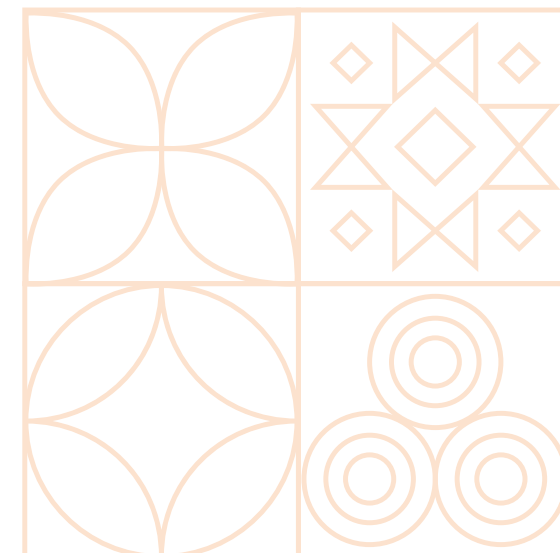
Président du Comité d'Experts Climat

## 1. Le Comité d'Experts Climat

## 2. Les activités du Comité en 2025

## 3. Le budget et la gouvernance

## Conclusion



# 1

# Le Comité d'Experts Climat

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion



<b>1.1. La création</b>	<b>7</b>
<b>1.2. La composition</b>	<b>8</b>
1.2.1. La composition légale	8
1.2.2. La composition en 2025	9
<b>1.3. Les missions</b>	<b>10</b>
1.3.1. La mission d'évaluation	10
1.3.2. La mission consultative	11
<b>1.4. Le secrétariat</b>	<b>12</b>

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

## 1.1. LA CRÉATION

Dans sa Déclaration de Politique Générale 2019-2024, le Gouvernement bruxellois évoquait dès 2019 qu'« *un comité d'évaluation interdisciplinaire et indépendant, composé d'experts scientifiques, sera institué au sein du Conseil de l'Environnement et sera chargé de remettre annuellement un rapport au Parlement sur l'état des politiques publiques en matière de stratégie climatique et de biodiversité régionale* ».

La traduction de cette intention s'est officialisée via [l'ordonnance du 17 juin 2021](#) qui modifie l'ordonnance dite « Climat », également connue sous le vocable Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE).

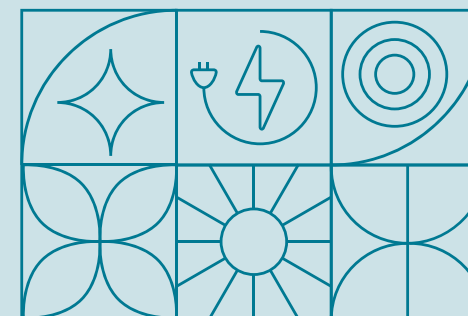
Concrètement, le Parlement bruxellois a créé, auprès du Conseil de l'Environnement, un Comité d'Experts Climat, composé d'experts scientifiques indépendants, qui remet annuellement au Gouvernement et au Parlement un rapport évaluant l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes et contenant des recommandations fondées sur cette évaluation.

[L'arrêté d'exécution du 28 octobre 2021](#) (ci-après « arrêté Comité Climat ») précise les modalités pratiques relatives au Comité : son fonctionnement, sa composition, ses missions, son Secrétariat, etc.



Le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) rassemble plusieurs réglementations environnementales et climatiques.

C'est dans ce Code que sont notamment repris **les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les principes qui guident la politique climatique régionale et la création du Comité d'Experts Climat.**



Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

## 1.2. LA COMPOSITION

### 1.2.1. La composition légale

L'arrêté Comité Climat précise que le Comité est composé d'un **Président**, d'un **Vice-Président** ainsi que d'**au minimum 4 membres et au maximum 6 autres membres**. Le mandat des membres du Comité est d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

Ces membres sont des experts indépendants issus de différentes disciplines scientifiques. Les dérèglements climatiques impactant l'ensemble des composantes de la Société, l'arrêté Comité Climat définit les différentes disciplines représentées parmi les experts, à savoir :

 Climatologie	 Qualité de l'air et mobilité	 Villes durables	 Économie et entreprise
 Technologie	 Énergie	 Biodiversité	 Aspects sociaux

Outre ce critère lié à **l'expertise** (un minimum de 5 ans d'expertise est requis), une représentation équilibrée entre les **genres** (maximum 2/3 du même genre) et entre les **rôles linguistiques** (maximum 2/3 du même rôle linguistique) sont également à respecter à tout moment au sein du Comité. La moitié des membres doit également être issue de la **communauté académique**.

Les critères de sélection étant définis, la désignation des membres du Comité repose sur une procédure d'appel à candidatures organisée par le Gouvernement. Les candidatures reçues sont examinées au regard des conditions prévues par l'arrêté, notamment en matière d'expertise et de garanties d'indépendance. L'évaluation des candidats est confiée à un jury, composé du Président et de membres du Conseil de l'Environnement, chargé d'auditionner les candidats admissibles et d'apprécier leur adéquation avec les besoins du Comité.

À l'issue des auditions et des délibérations, le jury transmet au Gouvernement une proposition de liste double : une liste préférentielle, destinée à permettre la désignation des membres, et une liste de réserve, mobilisable en cas de vacance ou de remplacement, dans le respect permanent des exigences de composition (équilibre de genre, équilibre linguistique et part académique). Sur cette base, le Gouvernement procède par arrêté à la désignation des membres, et le cas échéant, de la Présidence et de la Vice-Présidence.

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

## 1.2.2. La composition en 2025

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Comité se trouvait dans une situation de sous-effectifs particulièrement prononcée. Il ne comptait plus que 3 membres effectifs, alors que l'arrêté Comité Climat prévoit une formation comprise entre 6 et 8 membres, Présidence incluse. Cette situation a perduré jusqu'à la désignation de nouveaux membres en décembre 2025 et a eu pour effet de restreindre significativement la capacité du Comité à assumer la charge annuelle d'analyse, de rédaction et de relecture.

Cette fragilité de la composition a été signalée à plusieurs reprises dès 2023. Le Comité a, à plusieurs occasions, interpellé le Ministre de la Transition climatique au sujet des difficultés de remplacement des membres et des risques de « blocage » lié à l'épuisement ou à l'inopérabilité pratique de la liste de réserve existante. Dans un courrier du 20 septembre 2023, notamment, il recommandait explicitement le lancement d'un nouvel appel à candidatures afin de répondre aux besoins immédiats et de reconstituer une réserve réellement mobilisable.

Ces interpellations et démarches sont toutefois restées sans effet concret jusqu'en mai 2025, avec l'organisation d'un appel à candidatures.

Les difficultés rencontrées s'expliquent par une combinaison de facteurs réglementaires et procéduraux. D'une part, l'arrêté impose le respect de quotas en matière de rôle linguistique et de représentation de genre. Si ces exigences sont légitimes, leur application à une instance de taille restreinte limite, dans les faits, les possibilités

de remplacement, y compris lorsque des profils pertinents sont disponibles sur la liste de réserve.

D'autre part, la temporalité des procédures de désignation constitue une contrainte supplémentaire. Les différentes étapes nécessaires (confirmation de la disponibilité d'un candidat compatible, préparation et adoption de l'arrêté de désignation, publication au Moniteur Belge) peuvent engendrer des délais de plusieurs mois durant lesquels le Comité demeure privé d'un effectif complet.

Ces périodes de vacance ont eu des effets directs sur l'organisation des travaux, particulièrement en 2025, en concentrant la charge sur les membres en place, en compliquant la répartition des tâches de rédaction et de relecture et en limitant la capacité à structurer des travaux thématiques.

C'est dans ce cadre qu'un appel à candidatures a finalement été organisé en mai 2025, avec un double objectif : renforcer le Comité et sécuriser une réserve indispensable à la continuité des travaux. La procédure (publication, admissibilité, auditions et transmission des conclusions) a abouti à la désignation de nouveaux membres par [arrêté du 24 octobre 2025](#) et à la désignation de Audrey-Flore NGOMSIK en tant que Vice-Présidente. Une dérogation aux quotas de genre a par ailleurs été accordée conformément au cadre réglementaire applicable pour permettre au Comité de couvrir l'ensemble des thématiques prévues par l'arrêté.

Cette reconstitution étant intervenue tardivement dans l'année, ses effets opérationnels sont appelés à se déployer principalement à partir de 2026.

## Préface












## 1. Le Comité d'Experts Climat

## 2. Les activités du Comité en 2025

## 3. Le budget et la gouvernance

## Conclusion

**Au 31 décembre 2025**, le Comité était composé des membres suivants (*en italique les membres nouvellement désignés à la suite de l'appel à candidatures*) :

Membre	Fonction	Domaine d'expertise
Leo VAN BROECK	Président	  Aménagement du territoire et ville durable
Audrey-Flore NGOMSIK	Vice-Présidente	   Aspects sociaux et comportementaux, Economie et Entreprises
<i>Sofie BRACKE</i>	<i>Membre</i>	 <i>Biodiversité</i>
<i>Géraud BONHOMME</i>	<i>Membre</i>	 <i>Ville durable</i>
<i>Pierre DORNIER</i>	<i>Membre</i>	 <i>Mobilité et Qualité de l'air</i>
<i>Raphaël MAGIN</i>	<i>Membre</i>	 <i>Ville durable</i>
<i>Nicolas VANDERNOOT</i>	<i>Membre</i>	 <i>Energie</i>
Dirk VAN ROOY	Membre	 Aspects sociaux et comportementaux liés à la transition écologique

## 1.3. LES MISSIONS

Le Comité s'est vu confier 2 missions principales : **une mission d'évaluation des politiques climatiques régionales** et **une mission consultative** sur ces mêmes thématiques.

### 1.3.1. LA MISSION D'ÉVALUATION

Définie par l'arrêté Comité Climat du 28 octobre 2021, le Comité s'est vu confier la mission de rédaction d'un « *rapport évaluant l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes (...) et contenant des recommandations au Gouvernement fondées sur cette évaluation* ». Le rapport couvre les différentes thématiques dont l'expertise est représentée au sein du Comité. En principe, les experts évaluent donc les différents plans et mesures régionaux ayant des incidences sur la politique climatique et formulent à cet égard des recommandations.

Dans ce rapport, le Comité doit également évaluer le respect des principes de la gouvernance climatique tels qu'ils sont définis dans le COBRACE<sup>1</sup>, à savoir :

- ▶ **Le principe de justice sociale et de transition juste** qui implique que la prévention et la réduction des inégalités sociales et des situations de précarité fassent partie intégrante de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques ;

<sup>1</sup> Articles 1.2.5 et 1.5.1 du Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie - [https://www.ejustice.just.fgov.be/img\\_L/pdf/2013/05/02/2013031357\\_F.pdf](https://www.ejustice.just.fgov.be/img_L/pdf/2013/05/02/2013031357_F.pdf).

## Préface

### 1. Le Comité d'Experts Climat

### 2. Les activités du Comité en 2025

### 3. Le budget et la gouvernance

## Conclusion

- ▶ **Le principe de contribution citoyenne** selon lequel la Région reconnaît et facilite l'apport de l'action collective citoyenne pour développer et gérer certaines ressources communes et contribuer à la réponse aux enjeux environnementaux, en particulier climatiques ;
- ▶ **Le principe de progression** selon lequel la révision des objectifs et des politiques climatiques doit viser systématiquement un niveau supérieur d'ambition ;
- ▶ **Le principe de mutualité** selon lequel tout pouvoir public régional et local agit de manière à renforcer l'efficacité des mesures prises par tout autre pouvoir public régional et local, au regard des objectifs globaux fixés, et vérifie systématiquement l'impact éventuel d'une mesure sur la politique climatique bruxelloise ;
- ▶ **Le principe de la réduction intégrée de la pollution** selon lequel la politique climatique ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, de la qualité de l'air, de l'eau ou d'autres composantes de l'environnement ;
- ▶ **Le principe d'innocuité** selon lequel aucune mesure prise par les pouvoirs publics régionaux ne peut porter atteinte aux objectifs climatiques à moyen et long termes.

Une fois le rapport rédigé, le Comité le soumet au Conseil de l'Environnement, qui dispose de 30 jours pour rédiger un avis sur ce rapport.

Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Secrétariat transmet le rapport du Comité et l'avis du Conseil de l'Environnement au Gouvernement et au Parlement.

Le rapport du Comité est ensuite examiné chaque année en séance plénière du Parlement lors d'un **Jour du Climat** institué par le Parlement au plus tard le 15 juin. Les membres du Comité présentent les résultats de leurs travaux devant une séance plénière du Parlement à laquelle les membres du Gouvernement participent également. Ces derniers apportent des réponses et des compléments d'informations aux recommandations formulées par le Comité.

### 1.3.2. LA MISSION CONSULTATIVE

La seconde mission du Comité est celle d'un organe consultatif. Elle consiste à formuler des avis sur tout texte réglementaire ou projet en matière de climat concernant la Région de Bruxelles-Capitale. Après le passage en première lecture du texte législatif ou réglementaire, le Gouvernement bruxellois sollicite le Comité afin qu'il puisse rendre son avis sur celui-ci. Le Comité dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son avis. Il peut demander au Gouvernement un délai de 30 jours supplémentaires.

Le Comité a également la possibilité de rendre des avis de sa propre initiative sur les thématiques climatiques.

L'avis du Comité est consultatif. Le Gouvernement choisit donc de tenir compte ou non des remarques formulées par le Comité.

## 1.4. LE SECRÉTARIAT

Le rôle du Secrétariat du Comité est défini dans l'arrêté Comité Climat :  
« *La mission du Secrétaire est d'assister le Président du Comité dans sa gestion quotidienne du Comité afin que celui-ci puisse remplir ses missions, notamment en préparant et assurant le suivi des réunions* ».

Le Secrétariat intervient également dans les travaux du Comité en collectant des informations nécessaires au travail des experts ou en facilitant les échanges entre le Comité et les acteurs extérieurs comme notamment les Administrations régionales, des experts externes, le Gouvernement, le Parlement ou le Conseil de l'Environnement.

Enfin, le Secrétariat s'assure de la publication des travaux du Comité. Le Secrétariat est actuellement assuré par Youssouf BADY ([ybody@brupartners.brussels](mailto:ybody@brupartners.brussels)) qui est le point de contact du Comité.



**Youssouf BADY**  
Secrétaire

**Leo VAN BROECK**  
Président

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

# 2

# Les activités du Comité en 2025

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

<b>2.1. Le rapport d'évaluation annuel</b>	<b>14</b>
2.1.1. Le rapport d'évaluation annuel 2025	15
2.1.2. Le rapport d'évaluation annuel 2026	19
<b>2.2. Les Avis</b>	<b>21</b>
<b>2.3. Les consultations et les collaborations</b>	<b>21</b>



## 2.1. LE RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL

Chaque année, le Comité remet, au plus tard le 31 mars, son rapport d'évaluation de l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes au Gouvernement et au Parlement bruxellois. L'année 2025 a donc été consacrée d'une part, à la finalisation du rapport d'évaluation 2025 de janvier à mars, et d'autre part à la préparation, du rapport d'évaluation 2026 d'avril à décembre.

La préparation et la rédaction du rapport débutent au cours de l'année concernée et s'achèvent l'année suivante. Le premier trimestre de cette seconde année est alors dédié à la finalisation du rapport, incluant son approbation, sa traduction, sa mise en page et sa publication.

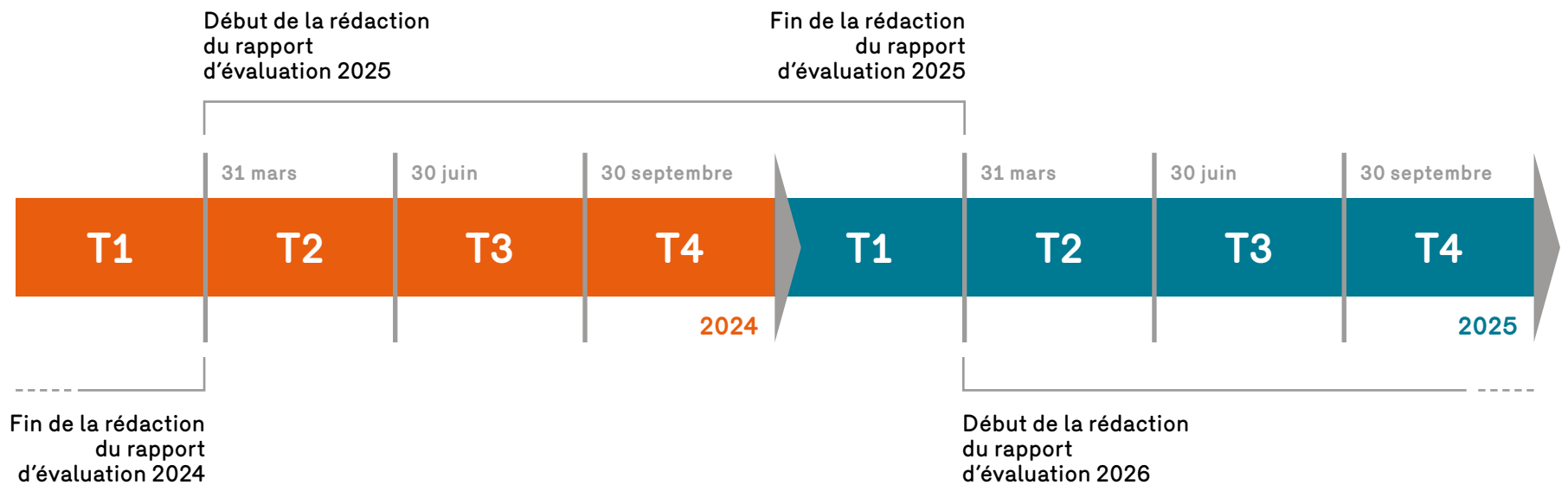
Préface

1. Le Comité d'Experts Climat

2. Les activités du Comité en 2025

3. Le budget et la gouvernance

Conclusion



Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

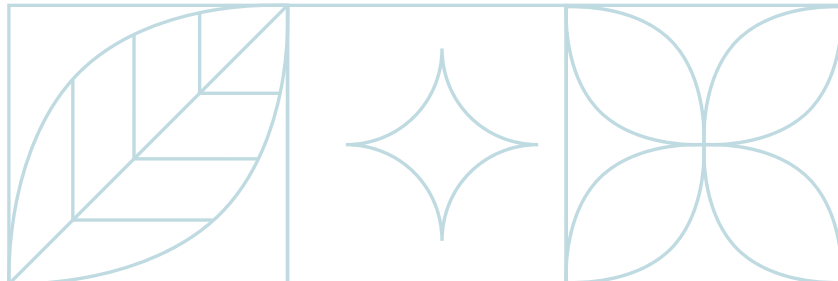
## 2.1.1. LE RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL 2025

### Structure et périmètre du rapport d'évaluation 2025

Comme les années précédentes, ce rapport annuel évalue la capacité de la Région à répondre aux défis climatiques et environnementaux et examine l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques à moyen et long termes.

Le rapport s'ouvre sur une introduction qui rappelle le cadre, le rôle du Comité et les objectifs de l'évaluation. Il propose ensuite un état des lieux du climat, qui met en perspective la situation globale et bruxelloise, aborde la question des émissions directes et indirectes, et traite des impacts ainsi que des enjeux d'adaptation aux changements climatiques.

Le cœur du rapport est consacré à l'évaluation de la stratégie climatique régionale au regard de plusieurs domaines : territoire, énergie, mobilité, et transition économique.



### Aperçu de la structure du rapport d'évaluation 2025

Partie	Contenu
I. Introduction	Contexte, Comité, objectif du rapport
II. Climat – situation et tendances	Situation globale et bruxelloise, émissions directes/indirectes, impacts et adaptation
III. Évaluation de la stratégie régionale	Territoire, énergie, mobilité, transition économique
IV. Conclusion et évaluation globale	Appréciation générale et synthèse des recommandations
V. Bibliographie	Sources et références

### Méthodologie du rapport d'évaluation 2025

Pour élaborer son rapport d'évaluation annuel 2025, le Comité a suivi une démarche structurée, fondée sur l'analyse des documents de référence de la Région (plans, stratégies et outils de mise en œuvre, dont le PACE), sur les données disponibles au sein des Administrations régionales ainsi que sur la littérature académique. Cette analyse s'est notamment appuyée sur les travaux de la Cellule interdisciplinaire Climat<sup>1</sup>, et en particulier sur le rapport de synthèse relatif à l'état d'avancement du PACE, que le Comité mobilise comme base institutionnelle pour apprécier la mise en œuvre des mesures et la qualité du suivi.

Ces éléments sont ensuite confrontés par le Comité à des références scientifiques et académiques afin de mettre en perspective les

<sup>1</sup> La **Cellule Interdisciplinaire Climat (CIC)**, créée en septembre 2023 et pilotée par Bruxelles Environnement, rassemble les instances publiques bruxelloises concernées par le PACE : Bruxelles Logement, Bruxelles Mobilité, perspective.brussels, hub.brussels, urban.brussels, Bruxelles Économie Emploi, Bruxelles Propreté, Paradigm, La Société du Logement de Bruxelles-Capitale, Innoviris, la STIB, le Port de Bruxelles.

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

informations institutionnelles, d'en tester la robustesse et, le cas échéant, d'identifier des limites méthodologiques ou des lacunes dans les données disponibles.

Le travail s'est organisé autour de 2 niveaux de lecture : une approche transversale, destinée à situer la situation climatique et les principaux enjeux (notamment les émissions directes et indirectes, ainsi que les questions d'impacts et d'adaptation), et une analyse par grands domaines d'action (territoire, énergie, mobilité, transition économique). Dans chacun de ces domaines, le Comité a apprécié la cohérence de l'action publique, l'état d'avancement des mesures et les éléments de suivi disponibles, en identifiant les points forts, les limites et les manques. Les constats ont ensuite été discutés et consolidés au sein du Comité, avant d'être traduits en conclusions et en recommandations formulées de manière à soutenir le pilotage et la redevabilité des politiques climatiques régionales.

**Le résumé du rapport d'évaluation 2025**

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'un constat climatique préoccupant, marqué par la persistance de températures élevées et par une exposition accrue de la Région de Bruxelles-Capitale aux effets du réchauffement climatique, notamment à travers l'intensification des vagues de chaleur et la multiplication d'épisodes météorologiques extrêmes.

Dans ce contexte d'urgence climatique, et alors que les enjeux de dépassement des limites planétaires restent au cœur des préoccupations du Comité, le rapport d'évaluation annuel 2025 analyse la contribution des politiques publiques régionales aux objectifs climatiques de moyen et long termes. Il propose une lecture structurée autour de 5

thématiques – climat, aménagement du territoire, énergie, mobilité et transition économique – qui constituent des leviers déterminants de la transition environnementale en Région de Bruxelles-Capitale, tout en soulignant la nécessité d'un suivi robuste et cohérent pour soutenir le pilotage des actions engagées.



**Climat**

Le rapport s'ouvre sur un état des lieux climatique qui replace la situation bruxelloise dans les tendances globales. Le Comité y rappelle l'évolution observée des émissions et met en évidence l'importance de considérer à la fois les émissions directes produites sur le territoire régional et les émissions indirectes liées aux modes de consommation. Il souligne également que l'évaluation ne peut se limiter aux seuls indicateurs d'atténuation et appelle à une intégration plus systématique des enjeux d'impacts et d'adaptation (vulnérabilités, exposition aux aléas, îlots de chaleur, etc.). Il insiste, à cet égard, sur le besoin de données robustes, comparables dans le temps, et sur l'intérêt de mieux documenter les effets indirects et les co-bénéfices des politiques mises en œuvre.



**Aménagement du territoire**

Le rapport met en avant le rôle central de la planification territoriale pour atteindre les objectifs climatiques, tout en soulignant la complexité des outils et des réformes en cours. Le Comité appelle à renforcer la cohérence entre les instruments de planification et les objectifs climatiques, et à traduire plus clairement les orientations stratégiques en choix opérationnels suivis dans le temps. Il attire l'attention sur les enjeux de résilience urbaine, en

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

particulier la réduction de l'imperméabilisation des sols, la gestion du cycle de l'eau, le renforcement de la nature en ville et la protection des zones les plus exposées aux îlots de chaleur. Le rapport rappelle enfin que ces choix territoriaux sont étroitement liés aux questions sociales et de santé, ce qui renforce l'importance d'une approche intégrée.



Énergie

En matière d'énergie, le rapport souligne la nécessité de disposer d'une trajectoire de transition lisible et d'une coordination renforcée entre mesures, moyens et objectifs. Le Comité insiste sur l'importance de mieux documenter l'efficacité réelle des dispositifs, en particulier pour la chaleur et la diminution progressive de la dépendance au gaz et de clarifier les options techniques et territoriales. Un monitoring plus précis est jugé indispensable pour apprécier l'état d'avancement des actions, identifier les obstacles et orienter les priorités de mise en œuvre, en veillant à la cohérence avec les objectifs climatiques à moyen et long termes.



Mobilité

Le rapport rappelle que la mobilité constitue un levier majeur pour l'atténuation des émissions et l'amélioration de la qualité de l'air, tout en restant confrontée à des difficultés de mise en œuvre et de suivi. Le Comité souligne l'importance de politiques cohérentes, articulant réduction de la demande, report modal et amélioration des performances environnementales des véhicules. Il met en évidence le rôle des outils de régulation et des mesures structurantes (infrastructures, aménagements, gestion de l'espace public). Il appelle à renforcer les indicateurs de résultats afin de mieux suivre les évolutions de comportements et les effets sur la qualité de l'air et la santé.



Transition économique

S'agissant de la transition économique, le rapport met en avant la nécessité d'aligner les politiques économiques et climatiques, en tenant compte des impacts sur les entreprises, les filières et l'emploi. Le Comité souligne l'importance d'outils d'accompagnement adaptés, de cadres plus lisibles et, le cas échéant, de simplifications facilitant le passage à l'action, sans affaiblir les exigences environnementales. Il appelle également à mieux évaluer l'efficacité des aides et dispositifs existants, sur la base d'éléments de suivi objectifs.



Conclusion : appréciation générale

Dans sa conclusion, le rapport souligne que la Région dispose d'outils de planification et d'une volonté d'agir, mais que des limites structurelles fragilisent l'efficacité et la pérennité de l'action publique. Les difficultés de coordination entre plans, l'hétérogénéité de leur mise en œuvre, et les lacunes en matière de suivi et de disponibilité des données constituent des points d'attention majeurs, particulièrement sensibles dans un contexte institutionnel et budgétaire contraint.



Synthèse des recommandations

Les recommandations du rapport 2025 s'articulent autour de messages structurants. En premier lieu, le Comité plaide pour un pilotage renforcé du PACE, fondé sur un reporting plus lisible et plus régulier, ainsi que sur la mise en place d'un tableau de bord consolidé. L'objectif n'est pas uniquement de documenter les moyens engagés, mais aussi de mesurer les résultats atteints et de mieux relier les actions à leurs effets attendus.

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

Ensuite, le rapport insiste sur la nécessité de consolider les bases de données et le dispositif de suivi : la disponibilité des informations, leur comparabilité dans le temps, la clarté des définitions et la traçabilité des sources constituent des prérequis pour une évaluation rigoureuse et pour des recommandations fondées sur des éléments factuels.

Sur le plan thématique, le rapport met en avant l'importance de la cohérence intersectorielle. En matière de planification territoriale, il souligne la nécessité de clarifier et d'articuler les outils de planification, de réduire l'imperméabilisation des sols et de renforcer la résilience des quartiers les plus vulnérables, notamment au regard des îlots de chaleur. En matière d'énergie, il rappelle l'enjeu de disposer d'une trajectoire claire de décarbonisation, en particulier pour la chaleur, et de renforcer la coordination stratégique afin de rendre l'action plus efficace. En matière de mobilité et de qualité de l'air, il pointe l'importance d'un suivi renforcé, notamment à travers des indicateurs de résultats, et d'une continuité des aménagements favorables aux mobilités actives.

Enfin, le rapport invite à documenter davantage les effets sanitaires et sociaux des mesures mises en œuvre, afin de renforcer la dimension de transition juste et l'acceptabilité des politiques publiques.

De manière transversale, le Comité recommande d'élargir l'analyse des impacts au-delà du seul territoire régional, en améliorant la prise en compte des émissions indirectes et d'autres impacts indirects pertinents. Il invite également à s'inscrire dans un cadre socio-écologique plus explicite, intégrant les limites planétaires comme référentiel d'analyse afin d'éclairer les arbitrages et d'éviter les effets de déplacement.



Téléchargez  
le rapport  
d'évaluation  
2025 ici



**Les avis et présentations sur le rapport d'évaluation 2025**

Avant l'envoi du rapport d'évaluation 2025 au Gouvernement et au Parlement, le Comité a sollicité **l'avis du Conseil de l'Environnement**, conformément aux dispositions de l'arrêté Comité Climat. Une séance de présentation et de débat a été organisée entre les experts du Comité et les membres du Conseil en date du 25 février 2025.

L'avis du Conseil de l'Environnement relatif au rapport d'évaluation du Comité est disponible via [ce lien](#).

Dans cet avis, le Conseil de l'Environnement accueille favorablement le rapport 2025 du Comité d'Experts Climat, qu'il juge utile et pertinent. Il estime toutefois que le rapport ne répond que partiellement à l'objectif d'évaluation des politiques climatiques régionales et formule plusieurs recommandations méthodologiques. Le Conseil souligne notamment la densité du document, un manque d'homogénéité perçue et le besoin d'une méthodologie davantage explicite. Il recommande en particulier de renforcer la structuration de l'évaluation (tableaux d'analyse, hiérarchisation des recommandations), d'accroître la concertation avec les Administrations et d'améliorer le suivi des recommandations formulées les années précédentes.

## Préface

### 1. Le Comité d'Experts Climat

Le rapport d'évaluation annuel 2025 a été transmis au Gouvernement et au Parlement et publié en ligne le 28 mars 2025, conformément à la réglementation.

Le 19 mai 2025, le Comité a présenté son rapport aux équipes de Bruxelles Environnement, Administration qui pilote notamment le PACE et met en œuvre un grand nombre de mesures évoquées dans le rapport. Les échanges constructifs qui ont suivi cette présentation ont permis aux experts du Comité de mieux appréhender les enjeux de terrain tels qu'identifiés par les équipes chargées de l'opérationnalisation des politiques.

En 2025, en raison de l'absence de Gouvernement, le Jour du Climat au Parlement bruxellois n'a pas été organisé. Cette journée, qui devrait se tenir chaque année avant le 15 juin, est normalement consacrée à l'examen du rapport d'évaluation du Comité. Il appartient au Parlement bruxellois de déterminer la date à laquelle se tiendra le prochain Jour du Climat.

Dans ce contexte institutionnel particulier, ni le Gouvernement ni le Parlement n'ont réagi à la publication du rapport du Comité, à l'exception du Ministre en charge de la Transition climatique. Le Comité constate que cette absence de retour limite, à ce stade, la portée du débat institutionnel autour de ses constats et recommandations, dans l'attente d'une stabilisation du contexte politique régional.

### 2. Les activités du Comité en 2025

### 3. Le budget et la gouvernance

## Conclusion

## 2.1.2. LE RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL 2026

### *Une année de transition centrée sur la méthodologie*

En 2025, le Comité a engagé la préparation du rapport d'évaluation annuel 2026, conçu comme un rapport de transition dans lequel une part importante de l'effort est consacrée au renforcement du dispositif de monitoring. Cette orientation repose sur un constat simple : pour améliorer la comparabilité interannuelle et la qualité des recommandations, il est indispensable de stabiliser la méthodologie permettant d'articuler les objectifs, les données, les constats et les recommandations. Le travail mené en 2025 a ainsi visé à préparer un cadre méthodologique plus robuste, destiné à être pleinement mobilisable dès 2026.



Le cycle de rédaction du rapport commence de manière effective le 2<sup>e</sup> trimestre de chaque année. C'est pourquoi le contenu du rapport d'évaluation 2026 ne sera pas résumé ici, mais bien dans le rapport d'activité 2026.

## Préface

### 1. Le Comité d'Experts Climat

### 2. Les activités du Comité en 2025

### 3. Le budget et la gouvernance

## Conclusion



**Cadre socio-écologie :**  
cadre d'analyse qui prend en compte  
à la fois le respect des 9 limites  
planétaires, les enjeux économiques  
et les conditions d'une transition  
juste sur le plan social.

Concrètement, le Comité a d'abord établi un référentiel d'indicateurs jugés pertinents au regard de la littérature scientifique et de cadres de référence reconnus, en veillant à couvrir les dimensions essentielles de la transition (atténuation, adaptation, co-bénéfices) et à intégrer les principes de gouvernance climatique définis par l'ordonnance Climat. Ce référentiel a ensuite été structuré de manière à faciliter son utilisation dans le contexte bruxellois, en l'articulant avec les compétences régionales et un cadre socio-écologique inspiré des limites planétaires, afin d'offrir une grille de lecture cohérente des politiques publiques.

Ensuite, le Comité a confronté ce référentiel aux informations effectivement disponibles au sein du système de monitoring régional, au travers d'échanges avec plusieurs acteurs institutionnels et producteurs de données. Cette mise en correspondance a permis de qualifier la disponibilité des informations (données disponibles de manière satisfaisante, partiellement disponibles ou inexistantes/à développer) et, ce faisant, d'identifier les forces et les lacunes du dispositif actuel.

Afin d'objectiver cette analyse, le Comité a retenu une lecture graduée de la maturité des informations : certaines données sont disponibles avec une définition claire et une série temporelle exploitable ; d'autres existent mais restent incomplètes ; certaines informations sont inexistantes ou non confirmées à ce stade. Cette approche vise à hiérarchiser les efforts à mener et à préparer un dialogue plus opérationnel avec les Administrations productrices de données ou chargées de la mise en œuvre des plans et mesures.

Cette mise en correspondance permet de distinguer ce qui est déjà mesuré de manière satisfaisante, ce qui ne l'est que partiellement et ce qui reste à développer. Elle rend aussi visibles les priorités d'amélioration du monitoring, au regard des lacunes observées et de leur importance pour le pilotage du PACE.

Le Comité souligne le caractère itératif de cette démarche. Le référentiel doit être régulièrement révisé, complété et stabilisé au fil des cycles d'évaluation. Le renouvellement de la composition, intervenu en 2025, renforcera la capacité du Comité, dès 2026, à compléter et à faire évoluer ce dispositif en s'appuyant sur l'expertise des nouveaux membres.

Le Comité relève toutefois les limites liées à la disponibilité des données et au contexte de composition réduite en 2025. Il précise que les exercices suivants devront permettre, grâce à une équipe renforcée et à un dialogue continu avec les Administrations, d'enrichir le référentiel, d'améliorer la qualité des données et de stabiliser les séries nécessaires à un suivi rigoureux.

Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

## 2.2. LES AVIS

En 2025, le Comité n'a pas été saisi par le Gouvernement et n'a pas rédigé d'avis d'initiative.

Dans ce contexte, le Comité relève qu'il n'a pas été sollicité sur plusieurs dossiers structurants en lien avec le climat relevant de son champ de compétences, alors même que ceux-ci ont fait l'objet de développements ou de décisions importantes au cours de l'année (exemple : Plan social climat, Assemblée Citoyenne pour le Climat).

## 2.3. LES CONSULTATIONS ET LES COLLABORATIONS

En appui à ses travaux, le Comité a participé en 2025 à plusieurs rencontres externes et échanges de travail avec des institutions et acteurs pertinents. Ces échanges ont contribué à clarifier certains choix méthodologiques, à identifier ou confirmer des sources de données et à mieux appréhender l'état d'avancement de plusieurs outils régionaux. Dans le contexte de transition méthodologique de l'année, la plupart des échanges ont été orientés vers le chantier de monitoring, afin de préciser des définitions, de vérifier la disponibilité effective de certaines informations et d'identifier les lacunes de données à combler.

Ainsi, début juillet, un échange de travail avec **Bruxelles Environnement**, centré sur le suivi des grandes stratégies régionales, a permis de consolider plusieurs éléments utiles à l'évaluation. Également en juillet 2025, le Président a rencontré **le Parlement bruxellois** et **perspective.brussels** dans le cadre de discussions portant sur les enjeux d'aménagement du territoire et leur articulation avec les objectifs environnementaux. En septembre, d'autres échanges ont eu lieu avec **Bruxelles Environnement** et **l'UCL**, dans une logique de consolidation des éléments de suivi et de dialogue autour des enjeux liés à la biodiversité et l'aménagement du territoire.

Plus largement, l'ensemble de ces échanges, menés tant par le Secrétariat que par les experts du Comité avec des Administrations représentées au sein de **la Cellule Interdisciplinaire Climat**, a permis de renforcer la compréhension des cadres de planification et des outils de suivi existants. Ils ont également contribué à mieux situer les enjeux d'articulation entre planification territoriale, biodiversité, adaptation et gouvernance environnementale, dans une perspective de renforcement de la comparabilité et de la robustesse des évaluations annuelles.

Enfin, le Secrétariat a participé à une réunion avec le Cabinet du Ministre de la Transition Climatique portant sur le suivi administratif du Comité et sa composition.

# 3

## Le budget et la gouvernance

Préface

1. Le Comité d'Experts Climat

2. Les activités du Comité en 2025

3. Le budget et la gouvernance

Conclusion

3.1. Le budget

23

3.2. La gouvernance

23



Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

## 3.1. LE BUDGET

En l'absence de Gouvernement de plein exercice, l'année 2025 a été caractérisée par les crédits provisoires. Cette gestion budgétaire en crédits provisoires s'est accompagnée de mesures budgétaires « conservatoires » complémentaires imposées par le Gouvernement.

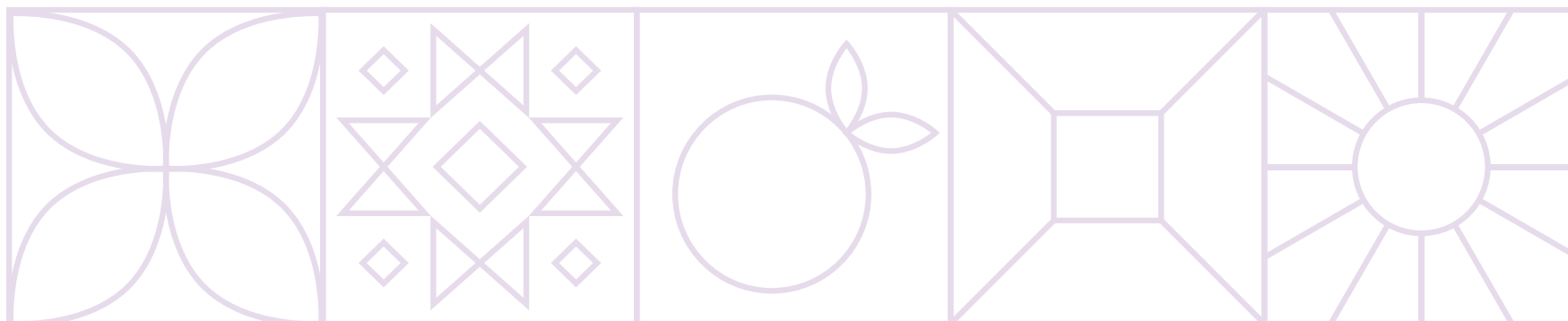
Ces coupes budgétaires particulièrement importantes ont eu un impact sur le Comité. Le financement est passé de 534.000 € (2024) à 385.000 € (2025). Ce montant a financé les frais de personnel du Secrétariat du Conseil de l'Environnement et du Comité d'Experts Climat (3 ETP), les frais de fonctionnement généraux des Conseils (loyers, taxes, charges, etc.) et les projets spécifiques portés par chaque Conseil (dont les jetons de présence, frais d'évènements, etc.).

## 3.2. LA GOUVERNANCE

Afin d'assurer la transparence des jetons octroyés aux membres du Comité, le tableau récapitulatif ci-dessous reprend le nombre de jetons et le montant total annuel octroyé (pour la période du 4<sup>e</sup> trimestre 2024 et des 3 premiers trimestres de 2025<sup>1</sup>) à chacun des membres.

Le montant du jeton de présence est de 300 €/réunion pour le Président et le Vice-Président et de 120 €/réunion pour les autres membres du Comité.

<sup>1</sup> Le 4<sup>e</sup> trimestre 2025 est comptabilisé sur le budget 2026 avec les 3 premiers trimestres de 2026.



Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

Le tableau ci-dessous indique les montants perçus pour chaque membre :

Membres	Nombre de participations aux réunions (13 réunions au total)	Nombre de réunions avec jeton	Montant des jetons octroyé (€)
L. VAN BROECK <sup>2</sup>	11	10	3.000
J. BLONDEAU <sup>3</sup>	4	4	1.200
M. BONNEAU	0	0	0
G. GRULOIS	2	2	240
B. HOORNAERT	6	5	600
A. F. NGOMSIK <sup>4</sup>	7	6	720
D. VAN ROOY	3	2	240
<b>Montant total des jetons de présence octroyé</b>			<b>6.000</b>

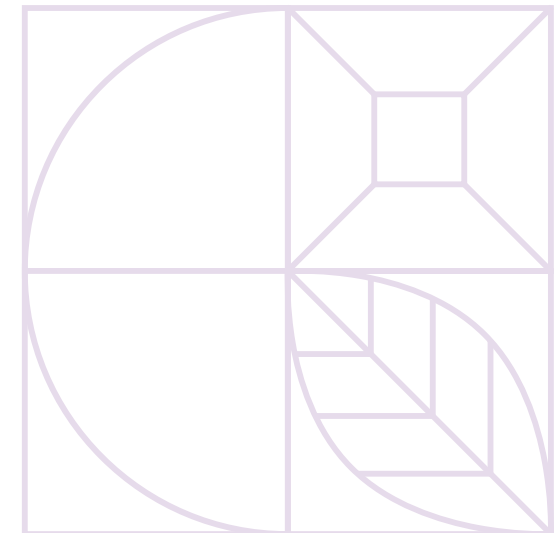
Il est à noter que la participation des membres aux réunions officielles du Comité n'est pas représentative du travail qu'ils accomplissent. En effet, au-delà de ces réunions, ils sont amenés à récolter des informations qu'ils partagent et analysent individuellement en vue de rédiger leur contribution au rapport d'évaluation du Comité. Ce travail porte sur des thématiques spécifiques et ne nécessitent donc pas la

présence de l'ensemble des experts. Ils sont également sollicités pour présenter le rapport et les recommandations à différentes instances ou pour participer à différents événements non rémunérés.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions et en fonction de son budget disponible, le Comité peut solliciter des experts externes rémunérés, ou à titre gratuit, et lancer des marchés publics pour réaliser des études en lien avec ses thématiques de travail.

En 2025, le Comité n'a pas fait appel à des experts externes rémunérés et n'a pas lancé de marché public pour la réalisation d'études.

<sup>2</sup> Président sur la période.  
<sup>3</sup> Vice-Président jusqu'en mars 2025.  
<sup>4</sup> Vice-Présidente à partir de décembre 2025.



Préface

1. Le Comité  
d'Experts Climat

2. Les activités du  
Comité en 2025

3. Le budget et  
la gouvernance

Conclusion

# Conclusion



L'année 2025 a constitué une année de transition pour le Comité d'Experts Climat, tant en raison du renouvellement de sa composition que de l'évolution de sa méthodologie de travail. Dans un contexte institutionnel particulier, marqué par l'absence d'un Gouvernement de plein exercice, le Comité a veillé à assurer la continuité de sa mission d'évaluation. A ce titre, le rapport d'évaluation annuel 2025 a été transmis et publié dans les délais prévus, et les échanges avec les Administrations et acteurs concernés ont été poursuivis afin d'ancrer l'évaluation sur des données et des informations vérifiables et traçables.

Parallèlement, l'année a été consacrée à un travail de consolidation interne visant à renforcer la comparabilité des évaluations d'une année à l'autre. Le Comité a, en effet, fait le choix de concentrer une part importante de ses efforts sur le monitoring et sur la mise en place progressive des outils nécessaires à un suivi rigoureux des politiques climatiques régionales.

Cette orientation vise à garantir une évaluation utile et actionnable, fondée sur des informations stabilisées, et à permettre une mesure fiable des évolutions dans le temps, condition essentielle à la formulation de recommandations pertinentes.

Dans ce contexte, le « Jour du Climat » n'a pas pu se tenir en 2025 en raison de la situation institutionnelle de la Région, alors qu'il constitue habituellement un moment important d'échange autour des constats et recommandations du Comité.

## Préface

À partir de 2026, la mobilisation des nouveaux membres désignés fin 2025 doit permettre de stabiliser et d'enrichir le dispositif mis en place. Il s'agira notamment de valider, compléter ou ajuster le cadre de suivi retenu, de renforcer le dialogue avec les Administrations productrices de données et d'améliorer la disponibilité, la qualité et la cohérence des informations mobilisées. En s'appuyant sur les travaux menés en 2025, le Comité pourra également approfondir progressivement l'évaluation sectorielle et développer de nouveaux éléments de suivi, afin de formuler des recommandations plus ciblées et plus opérationnelles.

Dans un contexte où la trajectoire climatique régionale exige des décisions cohérentes et suivies dans le temps, le Comité poursuivra sa contribution au pilotage des politiques publiques, par une évaluation indépendante et fondée sur la science, au service de l'atteinte des objectifs climatiques de moyen et long termes en Région de Bruxelles-Capitale.

## 1. Le Comité d'Experts Climat

## 2. Les activités du Comité en 2025

## 3. Le budget et la gouvernance

## Conclusion

